

Une méthode aide à résoudre le harcèlement

« **Utilisée avec succès en Finlande, en Australie et au Canada, puis créée et développée en Suède, la méthode Anatol Pikas, psychologue suédois, est utilisée à l'école Victor-Hugo, à Cambremer, lorsque l'on veut mettre un terme rapide pour que le harcèlement cesse** », a présenté Lydie Derestiat, directrice de l'école primaire de Cambremer, lors de la soirée consacrée au harcèlement, mardi 23 janvier, en partenariat avec la gendarmerie nationale.

« Le harcèlement est un phénomène de groupe »

« **Le harcèlement**, comme l'a présenté l'adjudant Christian Marie, de la Maison de la protection des familles à Caen, **est un phénomène de groupe qui se renforce par la pression d'un ou plusieurs de ses membres pour maintenir la situation.** » La méthode dite de préoccupation partagée consiste « à briser cette unité de groupe par une issue positive faisant en sorte de sortir du harcèlement. »

Lorsqu'une situation de mal-être est détectée, tous les élèves de la classe sont impliqués pour, qu'entre eux, ils mettent en œuvre une solution pour y mettre un terme.

C'est dans cette phase qui dure trois semaines, que l'équipe pédagogique va entreprendre cette démarche pour responsabiliser les élèves et recueillir individuellement et par écrit, tous les deux jours, des renseignements auprès des élèves, qu'ils soient dans la position de harceleur, de victime, de témoins passifs ou neutres. « Sans l'accuser ou le culpabiliser, on va expliquer en face à face que l'on est préoccupé par la situation de la victime et on lui demande ce qu'il peut nous en dire. »

Dans une deuxième phase, « on demandera au harceleur ce qu'il pourrait faire pour aider au retour du bien-être de sa victime. S'il refuse de reconnaître les faits, de trouver une solution ou d'en accepter une venant du groupe et des enseignants, il y aura un nouvel entretien, afin de lui faire comprendre que l'on ne lâchera rien et que continueront les entretiens jusqu'à ce que la situation soit rétablie. »

Si cette méthode ne fonctionne pas, le dossier réalisé sera alors transmis à l'académie, pour des sanctions.

Renseignements : eduscol.education.fr ; e-enfance.org ; tél. 3018.



L'adjudant Christian Marie, de la Maison de protection des familles à Caen, l'adjudant Mehdi Beladhia de la brigade de Cambremer, et Lydie Derestiat, directrice de l'école primaire Victor-Hugo, à Cambremer. Ouest-France